

La signature des traités de Rome

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_signature_des_traites_de_rome-fr-03fa682b-8b46-46do-b45d-c66971e4d757.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La signature des traités de Rome

Réunis le 25 mars 1957 à 18 heures dans la salle des Horaces et des Curiaces, au palais du Capitole à Rome, les représentants de la Belgique, de la République fédérale d'Allemagne (RFA), de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas signent les traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom). Les signataires sont Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, et le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, secrétaire général du ministère des Affaires économiques (Belgique), le chancelier Konrad Adenauer et Walter Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (RFA), Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, et Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (France), Antonio Segni, président du Conseil, et Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères (Italie), Joseph Bech, président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, et Lambert Schaus, ambassadeur à Bruxelles (Luxembourg), Joseph Luns, ministre des Affaires étrangères, et Johannes Linthorst Homan, président de la délégation néerlandaise auprès de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom (Pays-Bas). Malgré la pluie, sollicitée par la presse italienne, la foule se masse sur la place du Capitole.

En réalité, la rédaction des derniers articles des traités se poursuit jusqu'au jour même de leur signature. Les ultimes querelles rédactionnelles et amendements de certaines délégations nationales, notamment en ce qui concerne l'établissement de liens organiques entre les Assemblées européennes, imposent d'ailleurs la tenue, sous la présidence exceptionnelle du baron Snoy, d'une conférence des ministres des Affaires étrangères au matin du 25 mars. Par la même occasion, les Six décident aussi d'instituer, sous la présidence du baron Snoy, un Comité intérimaire chargé d'effectuer certains travaux et études entre la signature des deux traités et la mise en place des nouvelles institutions et d'assurer la coordination de l'action des six gouvernements, notamment au sein de certaines organisations internationales. Mais ces préparatifs de dernière minute rendent impossible la mise au point définitive des traités. Aussi seules les pages réservées aux signatures des plénipotentiaires sont-elles effectivement finalisées. Les déclarations et les discours officiels rendent compte de la joie et de la fierté des participants qui, pour marquer l'événement, reçoivent du maire de Rome une médaille dorée représentant la louve, Romulus et Remus.